SYNDICAT INTERCOMMUNAL CONSERVATOIRE DE MUSIQUE ET DE DANSE DE GRAND-COURONNE ET PETIT-COURONNE

Envoyé en préfecture le 04/06/2024 Recu en préfecture le 04/06/2024

Publié le

ID: 076-257603159-20240521-2024_CS_14-DE

Nº 14

Séance du 21 mai 2024

COMITÉ SYNDICAL REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2023

Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni le vingt-et-un mai deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, à Grand-Couronne dans les locaux du conservatoire, sous la présidence de Madame Julie Lesage.

Étaient présents :

Mmes Julie Lesage (présidente), Bernadette Gruel (vice-présidente), Hélène Pelli

(titulaire), Dieynaba Diallo (titulaire),

M. Michel Cantais (vice-président), Laurent Turquer, (titulaire), Joël Bigot (titulaire),

Bruno Courtois (titulaire).

La séance est ouverte à 18 h 10, M. Turquer est nommé secrétaire de séance

Le Comité Syndical,

Après s'être fait présenter le projet du compte administratif 2023, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif et du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant qu'aucune observation n'est à formuler,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Au vu de l'exposé,

Le Comité Syndical, Après en avoir délibéré,

Approuve à l'unanimité (8 voix pour) le vote du compte de gestion 2023.

Fait et délibéré les jours mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,

Julie Lesage